



## Commune Nouvelle de MESNIL-EN-OUCHÉ

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

<b>Date du Conseil Municipal :</b>	<b>7 mars 2017</b>	<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>73</b>
Date de convocation :	1 <sup>er</sup> mars 2017	Nombre de présents :	53
		Nombre de représentés par pouvoir :	7
		<b>Nombre de votants :</b>	<b>60</b>
		Nombre d'absents :	13

Présents : ADELINÉ Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BEAUDOIN Jérôme, BENSALD Robert, BERTHE Claude, BOISSIÈRE Bernard, BORDEAU Jean-Pierre, BUONOMO Bernadette, CASSIET Daniel, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, ESNOULT Catherine, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GOULLEY Martine, GROULT Daniel, KANEB Michèle, KIFFER Daniel, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEPOITTEVIN Christophe, LEVEAU Dalilha, LEVILLAIN Jean-Pierre, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARIN Thierry, MARTIN Jean, MÉRIMÉE Maxime, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, NEEL Marie-Madeleine, PERCQ Gérard, PERDRIEL Christian, PETIT Danièle, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, PROFIT Jean-François, TRIPIER Sylvie, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, VITTET Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BRIONNE Dominique (à GROULT D.), CAPPELLE Hubert (à VANDOOREN M.), GRAVELAIS Edith (à L'HOMME R.), MÉRIMÉE Bruno (à DRAPPIER M.), OGER Leïla (à FAUCHE Gérard), SCIPION Elodie (à VIALA Alain), VIVIEN Vincent (à Jean-Pierre BORDEAU).

Absents : BÉCHET Gaétan, BERTHE Brigitte, BRUT Nicolas, DESFRESNE Anthony, DEVAUX Anthony, EDY Noëlle, GROULT Catherine, LEFRILEUX Jean-Claude, MESNIL Cécile, PERDRIEL Daniel, PREYRE Françoise, ROINSARD Roger, TAVERNIER Sophie.

Secrétaires de séances : GOULLEY Martine et MARIN Thierry.

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. N'ayant eu aucune observation, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

### PRÉSENTATION DU CONCILIATEUR DE JUSTICE DE MESNIL-EN-OUCHÉ

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un conciliateur de justice, M. THURU Patrick exerce sur le territoire de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche depuis février 2017. Il assurera une permanence le lundi de 14h à 16h à la mairie déléguée de Beaumesnil uniquement sur rendez-vous.

Le but de la conciliation est de discuter du problème qui oppose les parties. La procédure est gratuite, simple et amiable. Elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat sauf souhait du justiciable et sauf cas particulier. Le conciliateur peut être saisi par le justiciable lui-même par courrier, par téléphone ou à l'occasion d'un rendez-vous à sa permanence.

Les litiges concernés sont :

- voisinage (nuisances sonores, odeurs, fumées, animaux, incivilités)
- voisinage (immobilier) : plantations, limites de propriété, servitudes, droit de passage, écoulement des eaux.
- différend entre personnes : créances entre personnes, conflits entre proches.
- baux d'habitation : loyer et charges, restitution de dépôt de garantie
- consommation : construction, travaux, services, commerces de proximité, banques, crédits, assurances, téléphonie, internet, ventre entre particuliers.

Sont exclus les questions pénales, les affaires liées à l'état civil, au droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants etc..) les litiges avec l'administration et le droit au travail.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

M. le Maire présente le compte administratif 2016, qui s'établit ainsi :

<i>hors restes à réaliser</i>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<b>Solde 2016</b>	<b>Excédent cumulé</b>
Fonctionnement	2 472 243,64	3 658 137,24	1 185 893,60	3 426 428,47
Investissement	1 337 298,86	1 499 792,86	162 494,00	- 700 627,51
<b>TOTAL</b>				<b>2 725 800,96</b>

En l'absence de M. Jean-Noël MONTIER, le Conseil Municipal adopte par 59 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif 2016 de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BEAUMESNIL

M. le Maire présente le compte administratif 2016, qui s'établit ainsi :

<i>hors restes à réaliser</i>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<b>Solde 2016</b>	<b>Excédent cumulé</b>
Fonctionnement	17 836,39	52 369,83	34 533,44	63 887,29
Investissement	46 050,90	19 703,00	- 26 347,90	72 072,83
<b>TOTAL</b>				<b>8 185,54</b>

En l'absence de M. Jean-Noël MONTIER, le Conseil Municipal adopte par 59 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte de gestion et le compte administratif 2016 du Service Assainissement de la commune déléguée de Beaumesnil.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA BARRE-EN-OUCHÉ

M. le Maire présente le compte administratif 2016, qui s'établit ainsi :

<i>hors restes à réaliser</i>	<b>Dépenses 2016</b>	<b>Recettes 2016</b>	<b>Solde 2016</b>	<b>Excédent cumulé</b>
Fonctionnement	74 366,35	153 957,26	79 590,91	1 124 039,98
Investissement	1 049 673,63	1 213 708,43	164 034,80	1 367 665,69
<b>TOTAL</b>				<b>243 625,71</b>

En l'absence de M. Jean-Noël MONTIER, le Conseil Municipal adopte par 59 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte de gestion et le compte administratif 2016 du Service Assainissement de la commune déléguée de La Barre-en-Ouche.

## PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2017 AVEC LE SIEGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en complément de la programmation votée lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2017, il est proposé d'adopter 2 programmes supplémentaires d'électrification proposés par le SIEGE :

Commune déléguée	Localisation	Type de travaux	Montant des travaux	
			Total : Inv <sup>t</sup> + Fm <sup>t</sup>	A charge de MeO : Inv <sup>t</sup> + Fm <sup>t</sup>
Ajou	Saint-Aubin-sur-Risle	Renforcement préventif (électricité, éclairage public, télécom)	193 000,00 29 000,00	17 650,00 19 333,33
La Roussière	Rue de l'Eglise / RD 159	Effacement sécurité / environnement (électricité, éclairage public, télécom)	167 000,00 34 000,00	39 333,33 22 666,67

Il est proposé de valider ces programmes complémentaires afin de permettre à M. le Maire de signer les conventions au plus tôt avec le SIEGE.

Il est proposé d'adopter en même temps les délibérations pour confier les réseaux de communication électronique en propriété à Orange.

En effet, un accord-cadre liant le SIEGE et Orange prévoit un partenariat automatique avec cette société qui est dans l'obligation de mettre à disposition ces réseaux aux opérateurs concernés. La Commune n'a donc que deux possibilités :

- conserver la propriété des réseaux, en assurer l'entretien et la maintenance et les louer à Orange ;
- confier la propriété des réseaux à Orange qui en assure l'entretien et la maintenance, les exploite et les loue aux autres exploitants potentiels.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de valider les 2 programmes complémentaires et autorise M. le Maire à signer les conventions. Le Conseil Municipal décide de confier la propriété des réseaux à Orange qui devra en assurer l'entretien et la maintenance.

M. Jean-Pierre BORDEAU quitte la séance à 21h55.

## AUTORISATION D'ACQUISITION DE TERRAIN A EPINAY

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition d'un terrain à Epinay pour aménager un chemin d'accès au terrain d'animation de la commune a été actée lors du vote du budget 2016. Il convient d'adopter une délibération autorisant M. le Maire à signer l'acte d'achat de ce terrain d'une surface de 17,17 ares pour un montant de 1 268,00 € auquel s'ajoute les frais d'acte évalués à 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'achat dudit terrain et tous les documents nécessaires à l'achat.

#### **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les dispositions applicables à l'engagement de dépenses avant le vote du budget primitif :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »*

Conformément aux textes applicables, il est possible d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite de 640 415,22 € (25 % des crédits d'investissement inscrits au budget primitif 2016 soit 2 561 660,87 €).

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses suivantes :

- article 21318 (construction autres bâtiments publics) : 15 000 €
- article 2151 (réseaux de voirie) : 20 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses à hauteur de 15 000€ à l'article 21318 et 20 000€ à l'article 2151.

#### **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ceci a été créé en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Nous devons désigner un correspondant titulaire et un suppléant pour Mesnil-en-Ouche.

M. Gérard VITTET se propose comme titulaire et M. Jean-François PROFIT comme suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne M. Gérard VITTET comme titulaire et M. Jean-François PROFIT comme suppléant.

#### **MODALITÉ DE MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé la mise en place dans les services du travail à temps partiel et d'en fixer les modalités d'exercice.

Le travail à temps partiel de droit existe dans toute collectivité, il s'applique aux agents de la fonction publique dans trois cas :

- la naissance ou l'adoption d'un enfant, jusqu'à ses trois ans ;
- pour donner des soins à un membre de sa famille gravement malade ;
- en cas de situation de handicap de l'agent.

Pour mettre en place le temps partiel sur autorisation, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Le temps partiel ne peut être inférieur à 50 % du temps de travail de l'agent, ni supérieur à 90 %.

Il relève de la compétence du Maire d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande à exercer ses fonctions à temps partiel.

L'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresses doivent être faites.

L'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités du fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.

Sous réserve des dispositions ci-dessus mentionnées, il est possible aux agents de cumuler successivement plusieurs périodes de travail à temps partiel.

A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.

Pour les agents non titulaires, si aucune possibilité d'emploi à temps plein n'existe au moment de la réintégration, il pourra être maintenu à titre exceptionnel dans des fonctions à temps partiel.

La présente délibération sera soumise à l'avis du comité technique de la Commune, dès qu'il sera créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la mise en place du temps partiel sur autorisation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

## **ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 8 novembre 2016 relative aux Communes Nouvelles prévoit la représentation des Communes Nouvelles au sein des Conseils Syndicaux par un nombre de sièges (avec voix délibérative) au moins équivalent au nombre de communes déléguées antérieurement adhérentes au Syndicat jusqu'à la fin du mandat en cours.

En prenant en compte les délégués qui avaient été désignés par les communes historiques en 2014, une proposition a été faite en réunion des maires délégués pour assurer la représentation de chaque commune déléguée dans les conseils syndicaux.

	<b>SAEP Charentonne</b>	<b>SAEP LPO</b>	<b>SAPO</b>	<b>SIEGE</b>
Ajou	-	-	Prévost J.J.	Prévost J.J.
La Barre-en-Ouche	-	Lemonnier S.	Vandooren B.	Kiffer D.
Beaumesnil	Vampa M.	-	Perdriel C.	Vampa M.
Bosc-Renoult-Ouche	-	Profit J.F.	Madelon J.L.	Profit J.F.
Epinay	-	Lefebvre P.	Roger F.	Groult D.
Gisay-la-Coudre	-	Lefrileux J.C.	Loiseau D.	Martin H.
Gouttières	Dorgère F.	-	Dorgère F.	Dorgère F.
Grchain	Pascal J.	-	Perdriel D.	Picot C.
Jonquerets-de-Livet	Mérimée B.	-	Baert O.	Deglos C.
Landepéreuse	-	Roinsard R.	Descamps-Ducourtieux I.	Devaux A.
La Roussière	-	Mérimée M.	Mérimée M.	Patoureaux L.
Saint-Aubin-des-Hayes	Cappelle H.	-	Cappelle H.	Drioux N.
Saint-Aubin-le-Guichard	Boissière B.	-	Boissière B.	Boissière B.
Sainte-Marguerite-en-Ouche	Montier J.N.	-	Wnuk J.	Montier J.N.
Saint-Pierre-du-Mesnil	-	Debou C.	Bouvard J.F.	Adeline J.M.
Thevray	Pasqué M.	Coquin C.	Carpentier L.	Lepoittevin C.

Il n'y a pas de modification pour le Syndicat d'Assainissement de la Risle et le SIVOS 2000 du Pays d'Ouche, puisqu'une seule commune déléguée était concernée par ces syndicats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la liste des délégués présentée ci-dessus.

## **LOGO DE MESNIL-EN-OUCHÉ ET SITE INTERNET**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le futur logo de Mesnil-en-Ouche qui a été réalisé par l'agence Oethics. Il est également présenté le site internet de la Commune Nouvelle qui est toujours en phase de conception.

## **RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGÉ(E) DE COMMUNICATION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent en charge du développement qui était mutualisé entre l'Intercom & Mesnil-en-Ouche occupe un nouveau poste au sein de l'Intercom depuis le 27 février. Une procédure de recrutement a été lancée afin de recruter un(e) chargé(e) de communication au plus vite qui aura pour priorité la gestion du site internet de Mesnil-en-Ouche et les relations avec la presse locale.

39 candidatures ont été reçues. Actuellement 5 personnes ont été sélectionnées et reçues en entretien. La commission recrutement est en cours de réflexion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Nouvelle sono**

M. Bernard VANDOOREN demande que les problèmes des micros et de la sono soient solutionnés rapidement. M. le Maire explique qu'un devis a été signé de façon à équiper la salle des fêtes d'un dispositif de sonorisation spécialement conçu pour les réunions.

### **Emplacement des nouveaux panneaux**

M. Stéphane LEMONNIER demande comment sont décidés les emplacements des nouveaux panneaux d'agglomérations car il en a aperçu un dans la commune déléguée de la Barre-en-Ouche qui était installé à un endroit gênant.

M. Olivier GARDINOT lui répond que pour le moment nous n'avons pas arrêté avec les informations kilométriques et ce sont donc les agents du service technique de l'Intercom, qui les ont placés aux points qui leur semblaient les plus adaptés. Le panneau gênant sera démonté de façon à trouver une nouvelle solution.

### **Soirée organisée par The English Factory**

M. Daniel GROULT informe les conseillers municipaux qu'il a distribué à chacun des flyers pour la soirée de la Saint-Patrick, qui aura lieu aux Jonquerets-de-Livet le vendredi 17 mars 2017 et organisée par The English Factory.

M. le Maire déclare la séance levée à 22<sup>H</sup>35.

ADELINÉ Jean-Michel	BACKX Olivier	BAERT Olivier	BEAUDOIN Jérôme
BÉCHET Gaétan	BENSAID Robert	BERTHE Brigitte	BERTHE Claude
absent		absente	
BOISSIÈRE Bernard	BORDEAU Jean-Pierre	BRIONNE Dominique	BRUT Nicolas
		pouvoir à GROULT D.	absent
BUONOMO Bernadette	CAPPELLE Hubert	CASSIET Daniel	COURTOUX Thomas
	pouvoir à VANDOOREN M.		
DECROOS Monique	DEFRESNE Anthony	DEVAUX Anthony	DORGÈRE François
	absent	absent	
DRAPPIER Michèle	DUVOUX Dominique	EDY Noëlle	ESNOULT Catherine
		absente	
FAUCHE Gérard	FUCHÉ Fabienne	GIBOURDEL Jean-Pierre	GOLLEY Martine
	absente		
GRAVELAIS Edith	GROULT Catherine	GROULT Daniel	KANEB Michèle
pouvoir à L'HOMME R.	absente		
KIFFER Daniel	LECOMTE Alexis	LEFEBVRE Pascal	LEFRILEUX Jean-Claude
			absent
LEMONNIER Stéphane	LEPOITTEVIN Christophe	LEVEAU Dalilha	LEVILLAIN Jean-Pierre

L'HOMME Roseline	MADOLON Jean-Louis	MARIN Thierry	MARTIN Jean
MERIMEE Bruno	MERIMEE Maxime	MESNIL Cécile	MICHOUX Jean-Pierre
pouvoir à DRAPPIER M.		absente	
MONTIER Jean-Noël	NEEL Marie-Madeleine	OGER Leïla	PERCQ Gérard
		pouvoir à FAUCHE G.	
PERDRIEL Christian	PERDRIEL Daniel	PETIT Danièle	PICOT Christian
	absent		
PREVOST Jean-Jacques	PREYRE Françoise	PROFIT Jean-François	ROINSARD Roger
	absente		absent
SCIPION Elodie	TAVERNIER Sophie	TRUPIER Sylvie	VAMPA Marc
pouvoir à VIALA A.	absente		
VAN DEN DRIESSCHE A.	VANDOOREN Bernard	VANDOOREN Mathieu	VIAL Sylvie
			pouvoir à LEMONNIER S.
VIALA Alain	VITTET Gérard	VIVIEN Vincent	WERS Stanislas
		Pouvoir à BORDEAU J-P.	
WNUK Jean			